

Questions au Feuilleton

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je soulève la question des privilèges des députés. J'ai 15 questions d'inscrites au *Feuilleton*, dont certaines remontent au 12 octobre de l'année dernière et sept ou huit avant la présente législature. A la veille de l'ajournement, j'espère que Votre Honneur saura calmer la crainte qui, au dire de mon collègue, prend de plus en plus d'ampleur et selon laquelle là où les questions au *Feuilleton* touchent à des sujets politiques controversés, les ministres auraient demandé d'en retarder les réponses.

Mes questions vont du n° 160 du 12 octobre jusqu'à la dernière qui figure au *Feuilleton* depuis trois mois. Elles demandent des renseignements qui intéressent au plus haut point le commerce maritime du Canada. Il se peut qu'on ne réponde pas parce que Statistique Canada et d'autres organismes du genre n'arrivent à recueillir les données demandées. Une ou deux questions sont antérieures même à une législature complète. Il serait très simple pour le secrétaire parlementaire du ministre compétent de nous dire que les renseignements ne sont pas disponibles et ne le seront pas avant un bon bout de temps. Un député pourrait alors demander le consentement unanime pour retirer la question.

Je suis contre l'abus qu'on fait des questions inscrites au *Feuilleton*, comme l'ont déjà signifié certains de mes collègues à la Chambre car je sais qu'elles ajoutent à la somme de travail déjà imposante des ministères. Un grand nombre de questions sont hors de propos, mais d'un autre côté, les députés ont le droit de poser des questions. Lorsqu'on refuse de répondre à une question parce qu'elle a des connotations politiques ou que les renseignements pertinents ne sont pas disponibles, il faut trouver alors d'autres moyens de répondre à ce genre de questions.

Au cours des quatre ou cinq législatures que j'ai passées en cette enceinte, grâce aux électeurs de Dartmouth-Halifax-Est, je suis toujours resté avec une longue série de questions sans réponse. Ces questions ne sont jamais préjudiciables, sur le plan politique, au parti au pouvoir, mais elles portent sur des choses importantes pour la collectivité maritime qui constitue une partie importante de ma circonscription. Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il vous incombe ainsi qu'à vos collaborateurs d'examiner la question durant les derniers jours de cette session, afin de trouver une meilleure méthode quand il s'agit de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*.

Les questions nos 160, 163, 174, 1249, 1396 et 2156, et je n'énumérerai pas les autres, sont d'importance primordiale afin de vérifier les fluctuations du climat commercial entre le Canada et d'autres pays sur lesquels nous devons compter pour assurer notre bien-être et maintenir l'équilibre de nos paiements commerciaux. Je crois que le secrétaire parlementaire du ministre en cause aurait pu répondre à certaines de ces questions que les renseignements de ce genre n'étaient pas ordinairement recueillis par les ministères et les organismes du gouvernement et demander que la question soit retirée. Les députés accepteraient volontiers cela, mais ils détestent siéger durant deux législatures sans obtenir une réponse à une simple question dénuée d'esprit de parti. Je sais gré à la Chambre de son obligeance, monsieur l'Orateur.

[M. McCleave.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis, bien sûr, prêt à entendre les autres députés, mais il faudrait, à mon sens, nous détromper quant à ce qui peut constituer une question de privilège. Comme je l'ai dit la semaine dernière au député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), le gouvernement n'est pas obligé de répondre aux questions qui lui sont posées. En conséquence, du point de vue technique, la Présidence ne peut pas décréter une question de privilège lorsque le gouvernement refuse de répondre à une question. Nous avons récemment modifié le Règlement pour que le gouvernement réponde aux questions tous les jours et non pas seulement deux fois par semaine, comme c'était le cas auparavant. Cela donne l'occasion de demander tous les jours si les questions auxquelles il n'a pas été répondu demeurent inscrites au *Feuilleton* et permet aux députés, comme ils continueront j'en suis sûr à le faire, d'accepter que la réponse à leur question soit remise à plus tard. Cela ne change en rien la nature du problème et ne constitue pas une question de privilège.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je me permets d'exprimer rapidement un regret. Aujourd'hui, le secrétaire d'État (M. Roberts) a déposé ce qu'il a appelé un livre vert sur le droit de consulter les documents du gouvernement, mais on devrait plutôt parler de livre noir. Ainsi, le gouvernement revient sur son intention déclarée de présenter une mesure législative. Les coups successifs qu'il a subis ces dernières semaines au sujet de l'information le démontrent. A la page 5, on remarque une observation très pertinente indiquant pourquoi ce ne serait pas nécessaire. On peut lire à la page 5 du livre vert:

● (1610)

Troisièmement, une loi obligeant les ministères à répondre directement aux demandes du public concernant l'accès aux documents du gouvernement risquerait de réduire le rôle des députés qui cherchent à obtenir des renseignements pour leurs commettants, qui transmettent leurs demandes et les défendent. Si on donne l'occasion au public d'obtenir des documents directement des ministères et des organismes, on risque de réduire les contacts entre les citoyens et les députés. D'autre part, les normes relatives à la production de documents conformément aux Avis de motion portant production de documents devraient respecter toutes les exemptions...

Étant donné notre expérience à la Chambre, qui compte dans mon cas, de nombreuses années, et compte tenu en particulier des observations très judicieuses des deux députés qui m'ont précédé, et qui se plaignent de ne pas obtenir de renseignements ni de documents et déplorent qu'on ne réponde pas aux questions, cette observation de la page 5 semble hypocrite. Je ne fais que signaler ce fait à la présidence pour qu'elle se rende mieux compte de la situation.

Des voix: Bravo!

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a vingt-sept jours, j'ai attiré l'attention du secrétaire parlementaire sur les questions nos 1941 et 1945. Il a répondu alors qu'il ferait de son mieux pour obtenir les réponses demandées. J'ai bon espoir que le secrétaire parlementaire, étant donné sa réputation, ne trompera pas la Chambre et qu'il obtiendra les réponses que j'ai demandées.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.